



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction Générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires Sous-Direction des produits et marchés Bureau des fruits et légumes, de l'horticulture et des productions végétales spécialisées Adresse : 3, rue Barbet de Jouy - 75349 PARIS 07 SP Suivi par : Anne GAUTIER Tél : 01.49.55.41.32 Fax : 01.49.55.45.90</p>	<p>CIRCULAIRE DGPAAT/SDPM/C2010-3005 Date: 19 janvier 2010</p>
---	---

Avenant n°1 à la circulaire DGPAAT/SDPM/C2009-3128 du 15 décembre 2009.
N°NOR : AGRT1001701C
Nombre d'annexes : 0

Objet : POSEI : Mesures en faveur de la diversification des productions végétales, filières fruits – légumes – cultures vivrières – fleurs – riz, action B1 du chapitre V du programme :
actions en faveur des productions locales,
actions d'accompagnement des filières,

Bases juridiques :

- Règlement (CE) n°1782/2003 du Conseil du 29 septembre 2003 modifié, établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs.

- Règlement (CE) n°796/2004 de la Commission du 21 avril 2004 modifié, portant modalités d'application de la conditionnalité, de la modulation et du système intégré de gestion et de contrôle prévus par le règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil.

- Règlement (CE) n°247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006 modifié, portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur de régions ultra périphériques de l'Union et notamment celles prévues au titre III, mesures en faveur des productions agricoles locales (articles 9 à 12).

- Règlement (CE) n°793/2006 de la Commission du 12 avril 2006 modifié, portant certaines modalités d'application du règlement (CE) n° 247/2006 du Conseil portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultra périphériques de l'Union.

Programme POSEI France approuvé par Décision de la Commission européenne C (2006) 4809 du 16 octobre 2006 modifié.

Décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Office de développement de l'économie agricole dans les départements d'outre-mer (ODEADOM) et modifiant le code rural.

Arrêté du 20 octobre 2006 portant agrément des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds de financement des dépenses agricoles.

Arrêté du 25 septembre 2009 portant agrément de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer comme organisme payeur de dépenses financées par les fonds de financement des dépenses agricoles.

Résumé : Cette circulaire précise certains changements de catégorie de produits pour l'aide à la commercialisation sur le marché local et l'aide à la transformation.

Mots-clés : DOM, POSEI, FRUITS, LEGUMES, COMMERCIALISATION, TRANSFORMATION,

DESTINATAIRES	
<p>Pour exécution : MM. les Préfets des départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion MM. les Directeurs de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion M. le Directeur de l'ODEADOM M. l'Agent comptable de l'ODEADOM.</p>	<p>Pour information : M. le Vice-Président du CGAER M. l'Ingénieur général –IGIR des DOM M. le Chef de la MLCOM M. le Directeur Général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes M. le Directeur général des douanes et droits indirects M. le Directeur général du service des politiques publiques de la délégation générale à l'outre-mer</p>

Article 1^{er} – L’annexe A.1, tableau pour la Martinique, est modifiée comme suit :

La papaye (code nomenclature combinée 0807 20 00) passe de la catégorie B à la catégorie C.

La tomate (code nomenclature combinée 0702 0000) passe de la catégorie B à la catégorie C.

Article 2 – L’annexe B.1, tableau pour la Réunion, est modifiée comme suit :

Le goyavier (code nomenclature combinée 08109095) passe de la catégorie B à la catégorie C.

Le sous-directeur des produits et marchés

Julien Turenne

Pour tout renseignement concernant la mise en œuvre de la présente circulaire, vous pouvez prendre contact avec :

ODEADOM – Secteur Productions végétales
12 rue Henri Rol Tanguy TSA 60006 93555
MONTREUIL sous bois CEDEX
Tél. : 01-41-63-19-70
Fax : 01-41-63-19-45
Odeadom@odeadom.fr